



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

développement

Question écrite n° 22001

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de M. le Premier ministre sur le développement de l'intelligence économique dans notre pays. Par rapport à d'autres grandes puissances - notamment les Etats-Unis et la Grande-Bretagne - la France accuse un certain retard dans ce domaine pourtant essentiel pour la compétitivité et la sécurité de nos grandes entreprises. M. Bernard Carayon a récemment présenté un rapport qui envisage, au travers de trente-huit propositions, de renforcer la coordination entre les responsables politiques et les entrepreneurs. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer sa position sur ce sujet et les éventuelles mesures qu'il entend prendre pour soutenir une politique de l'intelligence économique en France. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics sont très attentifs au développement de l'intelligence économique dans notre pays. La France ne peut en effet se permettre de négliger un outil essentiel à sa performance économique, dans la mesure où la maîtrise et la sécurité de l'information constituent des facteurs déterminants de la compétitivité d'une entreprise par rapport à ses concurrents dans le contexte de la mondialisation. C'est pourquoi le Premier ministre, en début d'année, a confié à M. Bernard Carayon, député, une mission de réflexion et de proposition sur ce thème. Le rapporteur, qui plaide pour le développement d'un patriotisme économique, prône le développement d'une grande politique publique de l'État alliant maîtrise collective de l'information économique et sécurité économique afin de protéger les informations sensibles et de réduire nos dépendances stratégiques dans les technologies et services de souveraineté. Il formule ainsi trente-huit propositions concrètes. Compte tenu de l'importance du sujet, ces propositions font actuellement, à la demande du Premier ministre, l'objet d'un examen interministériel, en particulier par les principaux départements concernés - intérieur, affaires étrangères, défense, économie, finances et industrie. Pour ce qui le concerne, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie est prêt à jouer son rôle en matière de collecte, d'utilisation d'informations et de développement de l'intelligence économique grâce à l'étendue de son réseau national et international.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22001

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5490

Réponse publiée le : 13 octobre 2003, page 7838